



Nantes, le 8 février 2011

## **Compte-rendu** **Réunion d'information** **DAGN 03/02/2011**

Le DAGN a convié l'ensemble des organisations syndicales nantaises à une réunion informelle d'information de début d'année le 03/02/2011.

Sans réel ordre du jour établi, et sans formalisme, tous les sujets peuvent être abordés.

### 1 – Plan de mobilité – Nantes Métropole.

Sur les 900 agents nantais, 250 environ disposent d'un abonnement TAN (réseau de transport en commun de l'agglomération nantaise). Le développement d'une politique des transports fait partie du plan d'administration exemplaire du MAE, prenant en compte l'empreinte carbone des déplacements de ses agents.

Le MAE a engagé une renégociation de la convention de partenariat signée avec la communauté de commune de Nantes métropole pourtant sur les abonnements préférentiels pour les transports collectifs. La TAN (opérateur des transports urbains de la communauté de communes) baisse sa participation à 5% du prix des abonnements annuels (auparavant 15%), et le MAE porte sa prise en charge à 50% (obligation faite à l'employeur, décret de 2010). Les agents nantais vont donc bénéficier d'une prise en charge de 55% de l'abonnement annuel (50% auparavant).

DAGN souhaite aller au-delà de cette simple convention, en signant le « plan de mobilité » qui lui permet notamment d'obtenir le listing des agents disposant d'un abonnement (utile pour mettre en place la prise en charge par l'employeur), mais qui permet surtout aux agents d'obtenir certains avantages (aide à l'achat de vélo électrique par exemple...).

Une communication sur ce thème est prévue à la rentrée de septembre avec la tenue d'un forum TAN pour informer les agents (notamment les nouveaux arrivants) de ces possibilités, et tenter également la mise en place d'une politique de co-voiturage.

### 2 – Travaux et déménagement des services de Breil 1

Les travaux devraient être terminés fin mars dans la meilleure hypothèse, afin de limiter les désagréments pour les agents travaillant sur le site. Le calendrier des travaux impliquant le démontage des compactus n'est pas réellement arrêté, car l'administration s'attend à de mauvaises surprises lors de cette opération (matériel vétuste). Il n'est pas prévu de profiter de ce déménagement pour effectuer à fond l'entretien des locaux concernés (sous-sol, pour lequel aucun effort n'a été réalisé depuis des décennies).

### 3 – avenir du CADN

DAGN ne dispose d'aucune information concernant ce projet, qui est entre les mains du Directeur des Archives et du DGA. Les services nantais de la DGA ne sont pas mis à contribution pour la réflexion à mener, notamment sur les choix de politique immobilière (abandon du site d'Orvault).

Nous avons pu insister sur la méthode inacceptable employée par la direction des archives. Nous avons demandé au DAGN de faire remonter l'information et l'opposition de toutes les OS à un projet qui ressemble plus à un caprice qu'à une décision murie, rationnelle et réfléchie. Aucune réelle économie n'est attendue d'un projet qui risque de désorganiser le fonctionnement entier de la direction des archives pour plusieurs années. Malgré l'assurance d'une mise en place d'un dialogue constructif sur la question avec les agents du CADN, affirmée en CTPS par le DGA et le Directeur des Archives à l'ensemble des organisations syndicales en réunion à Paris en janvier, on constate une volonté de l'administration d'avancer très rapidement sur ce dossier, sans prendre le temps d'étudier des solutions alternatives qui permettraient de sauvegarder le bassin d'emploi nantais, tout en renforçant le rôle du CADN auprès de l'administration nantaise, les collectivités territoriales et le pôle universitaire de Loire Atlantique.

### 4 – redistribution de la NBI au profit des agents de catégorie C

L'ensemble des services planchent sur la carte de répartition de la NBI. DAGN ne dispose pas pour l'instant de statistiques sur le nombre de NBI susceptibles d'être dévolues aux agents nantais. Ils n'ont pas plus d'information sur le calendrier de mise en œuvre, ni sur l'aspect rétroactif de l'octroi de la bonification pour les agents qui en bénéficieront (et pour les agents B concernés qui n'en bénéficieront plus). A noter toutefois, en proportion les agents nantais sont plus mal lotis que les parisiens. Si l'objectif de cette redistribution est de faire passer la proportion d'agents C bénéficiant de la NBI de 25 à 42 %, DAGN constate que pour l'instant seuls 12% des C nantais sont concernés. Nous attendons donc un effort particulier pour Nantes. Il faudra le répéter.

### 5 – Stress au travail

DAGN participe au groupe de travail ministériel sur le stress et le harcèlement. Il importait d'assurer une composante nantaise à ce groupe.

### 6 – calendrier des affectations

Les TD de propositions d'affectations pour l'étranger sont en cours d'envoi. Les réunions pour les affectations à l'administration centrale débiteront en Mars. Comme chaque année, Nantes connaît un succès certain et reçoit de nombreuses candidatures, notamment en catégorie C.

### 7 – CSRH – prémices

La mise en route du nouveau logiciel de gestion des ressources humaines (MARS), préalable à la mise en place du nouveau service CSRH à Nantes est enfin effective, en remplacement des applications Gaïa et Pleïade.

Le temps de mise en route, et de correction « éventuelle » des bugs, la DAGN mettra une structure CSRH en test dès septembre 2011 (gestion d'un groupe défini d'agents). Cela permettra de mieux cadrer la mise en route du service complet, prévu pour septembre 2012. Le CSRH reprendra toutes les fonctions de gestion des agents (gestion administrative et comptable), à l'exception des affectations. Le transfert d'emploi sur Nantes concerne 24 postes, dont 19 de catégorie C. A priori aucun agent parisien ne sera déplacé, les postes seront fournis lors de la transparence habituelle.

## 8 – réforme des instances de dialogue social

Avec la mise en place du comité ministériel d'administration centrale, la question se pose du maintien d'un CTP nantais. La réflexion doit être engagée : souhaitons-nous obtenir une réelle composante nantaise dans le nouveau CTAC pour pouvoir peser dans les débats au niveau de l'administration centrale, ou est-il préférable de conserver l'instance nantaise (CTPS) quitte à prendre le risque que les problèmes concernant Nantes y soient constamment renvoyés ? DAGN craint une plus grande marginalisation des sites nantais si l'on conserve le CTPS et que les thématiques nantaises ne soient pas réellement abordées en CTAC. A chaque OS de réfléchir à la question.

## 9 – vers une réforme des CAP ?

Au cours de la discussion, et de façon informelle (pour ne pas dire impromptue), le DAGN a lancé l'idée d'une réforme du fonctionnement des CAP et de l'avancement. Il se dit surpris de la façon dont les CAP fonctionnent, car cela laisse libre champ tant aux organisations syndicales qu'à l'administration pour choisir les agents qui bénéficient d'avancement selon des critères propres à chacun. Il ne verrait que des avantages à un système de points, comme cela se fait dans de nombreuses autres administrations, en fonction de critères discutés et approuvés par l'administration et les représentants du personnel (mobilité géographique, fonctionnelle, évaluation, ancienneté, compétences acquises, etc...).

Cette réflexion venait en réponse aux remarques des OS qui relevaient que les agents nantais étaient bien souvent déconsidérés par la DRH parisienne (cf niveau de NBI) comme cela s'est remarqué pendant les CAP de l'automne dernier. Pour DAGN, un système de points permettrait de rendre l'exercice plus équitable, un agent nantais ne pourrait être injustement pénalisé.